

## Séance budgétaire du 1<sup>er</sup> septembre 1977

Le premier septembre mil neuf cent soixante dix-sept à onze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary, Maire.

### Présents -

M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Bondonen, Gaujard, Mazoyer, Tillet, Durouet, Faure.

### Absents -

M<sup>r</sup> Philippeau, Joseph, Thivaud.

Convocation : 27 août

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup> Faure Hubert.

### Compte administratif 1976.

Président : M<sup>r</sup> Ferret.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 1976 qui laisse apparaître un excédent de recettes de F: 31928,82.

### Budget supplémentaire 1977

Le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 1977 qui se monte à : 40720,60 francs - équilibre en recettes et en dépenses.

### Indemnité au Maire et aux adjoints

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir l'indemnité de fonction au Maire et aux deux adjoints de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1977 :

- Indemnité au Maire : sur la base de l'indice majoré de 11%.
- Indemnité aux deux adjoints : chacun 25% de l'indemnité du Maire.

Les inscriptions suivront automatiquement la valeur de l'indice.

Loyer des logements de l'école.

Monsieur Baty ayant demandé à louer l'ancien logement de l'instituteur, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec M<sup>r</sup> Baty la Convention d'occupation. Cette occupation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1977.

Le montant annuel de l'indice annuel, soit 3600 francs, sera versé par mois échu dans la Caisse du Recouvre Municipal de Combes à la Perception de Villefranche. Lavalette, par M<sup>r</sup> Baty.

Adhésion des Communes de Verteillac et de St Martial de Villeyrol au Syndicat d'aménagement du Bassin de la Dordogne.

M<sup>r</sup> le Maire fait part au Conseil de la demande d'adhésion du Syndicat d'aménagement hydraulique du Bassin de la Dordogne des Communes de Verteillac et de St. Martial de Villeyrol.

Le Conseil, décide à l'unanimité, d'accepter ce rattachement fait et délibéré les jours, mois et an succitz. Ont signé les membres présents.

peint

Dordogne

Verteillac

Haut

Mazin

com+

Viallet A. Bourdill